

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION
DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE D'EPERNAY
ET DE SA RÉGION

ARRETE N° 2024-17
fixant le tableau annuel d'avancement de grade
au cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux

Nous, Sophie HERSCHER-BOUSSEAU, Présidente du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Ecole de Musique d'Epernay et sa Région,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 26 septembre 2019,
Vu la délibération du Conseil Syndical du 25 novembre 2019 prise après avis favorable du Comité Technique, fixant les taux de promotion pour les grades d'avancement des cadres d'emplois présents au Syndicat Intercommunal de gestion de l'école de de Musique d'Epernay,

ARRETONS

Article 1er : le tableau annuel d'avancement de grade du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux est fixé comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
GAUTHIER Sandrine	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe

Article 2 : Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Ecole de Musique d'EPERNAY et sa Région est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise au comptable public, au Président du Centre de Gestion, ainsi qu'à l'intéressé(e).

EPERNAY, le 3 décembre 2024
La Présidente,
Sophie HERSCHER-BOUSSEAU



Sophie HERSCHER-BOUSSEAU
2024.12.19 23:13:32 +0100
Ref.7794381-11698630-1-D
Signature numérique
la Présidente

Sophie HERSCHER-BOUSSEAU

La Présidente,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le :
Signature de l'agent :